



Monsieur Claude Wiseler

Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 31 octobre 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement interne, je me permets d'adresser une question parlementaire à **Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics** concernant **l'état d'avancement du projet de contournement d'Alzingen-Hesperange**.

Depuis des années, la commune d'Hesperange est confrontée à une congestion routière importante, entraînant des répercussions négatives sur la qualité de vie des habitants. Le projet de contournement Alzingen-Hesperange, destiné à dévier le trafic du centre-ville afin d'améliorer la fluidité et la sécurité routière, constitue une solution centrale à cet égard. Sur cette toile de fond, des premières études ont été réalisées en 2017 sous l'égide du précédent gouvernement, qui prévoyait la finalisation de l'avant-projet de loi avant la fin de l'année 2024.

Dans sa réponse à ma question parlementaire N° 1433, Madame la Ministre a confirmé la volonté du gouvernement actuel de faire avancer ce projet de contournement, précisant que les études géométriques du tracé devaient être achevées en 2024, permettant l'élaboration d'un projet de loi de financement des travaux au cours de l'année 2025.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

- 1. Madame la Ministre prévoit-elle toujours de déposer, en 2025, le projet de loi portant sur le financement du contournement d'Alzingen-Hesperange ? Dans la négative, quelles en sont les raisons principales du retard, et à quelle date le dépôt du projet est-il désormais envisagé ?**

Madame la Ministre avait également précisé, dans sa réponse à la question parlementaire N° 1433, qu'il ne serait « pas possible de fixer un calendrier à ce stade » concernant la suite des procédures et le début des travaux en raison de la grande complexité du projet. Dans cette optique, je me permets de poser la question suivante :

- 2. Sachant que la question N° 1433 remonte à octobre 2024, Madame la Ministre peut-elle confirmer si elle dispose, un an plus tard, d'une meilleure visibilité quant au calendrier des procédures à venir et au début des travaux correspondants ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. SehoVIC', with a stylized flourish at the end.

Meris SEHOVIC

Député